



# Projet Global d'Accompagnement à la Scolarité



## I. Contexte :

L'Accoord agit depuis de nombreuses années dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité. Cette activité, ancrée dans la majorité des équipements de quartiers, s'est développée progressivement en fonction des projets sociaux, mais aussi en fonction de la demande des usagers.

Cette évolution est soutenue par la Ville de Nantes au titre de sa politique publique de réussite éducative (actions prioritaires de notre Convention d'Objectifs Pluriannuelle sur le champ de l'animation sociale et culturelle). La Caisse d'Allocation Familiale nous accompagne aussi au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.

L'Accoord s'organise maintenant pour que ses projets s'inscrivent dans le Projet Educatif de Territoire « Bien Grandir à Nantes », et s'inscrivent prochainement dans les déclinaisons de ce projet à l'échelle des quartiers ville. Ce « Projet Global Accompagnement à la Scolarité » vise notamment à préparer les équipes éducatives de l'Accoord, et doit les aider à situer leur action au regard de l'environnement. Cette activité constitue pour l'Accoord un des leviers majeurs du volet éducatif de l'action des Centres socioculturels et des Maisons de Quartiers sur les territoires.

En 2014/2015, l'accompagnement à la scolarité à l'Accoord a concerné près de 580 enfants et adolescents sur les 11 quartiers nantais. Ce volume d'activité situe l'Accoord parmi les plus importants opérateurs sur le sujet à Nantes.

**400 enfants, 180 collégiens ont été accompagnés par 125 bénévoles en 2013/2014. Au sein des Centres Socioculturels de l'Accoord on dénombre 26 projets d'accompagnement à la scolarité.**

## II. Introduction :

Les raisons qui animent une association d'éducation populaire telle que l'Accoord à se mobiliser de façon volontaire et ambitieuse sur ce champ sont nombreuses. L'histoire de l'Accoord en France (prémices en 1981, installation du concept en 1990) a toujours été traversée de débats contradictoires (« *améliorons l'école plutôt que de lui mettre des béquilles* » disent certains...). Pourtant, nous croyons essentiel de nous situer sur le champ du développement éducatif et social local, au travers de nos différents équipements, à plus d'un titre :

- A un moment où le recours aux « officines privées commerciales » se développe de façon importante. « *Le marché de l'angoisse scolaire* » existe bel et bien, et continue de se développer...
- Dans un contexte où la précarité sociale est des plus accrue, des espaces « tiers » qui permettent aux enfants et aux adolescents d'acquérir des clés pour « apprendre autrement » complètent l'action éducative sur un territoire.
- Dans un système scolaire où la lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur, l'accompagnement individualisé des enfants et des adolescents « autour de l'école » participe à la réussite éducative de chacun.
- Dans une société où l'individuation des responsabilités s'installe fortement (« *c'est de la seule faute des parents* » !), participer, à sa juste place, à soutenir les parents dans leur rôle doit être une des dimensions de notre action.

La mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire « Bien Grandir à Nantes », ne peut que renforcer notre attention à cette question. Une approche globale de l'éducation, et le développement des complémentarités éducatives voulu par la ville doit nous inciter à reposer les bases et l'ambition de notre action en la matière, et ce d'autant plus que nous ne nous assignons pas à « l'aide aux devoirs », mais visons bien l'accompagnement à la scolarité.

Sur un plan plus opérationnel, l'Accoord dispose de la confiance de ses partenaires Ville de Nantes et CAF, mais souhaite être mieux identifiée et reconnue comme acteur majeur de l'accompagnement à la scolarité sur Nantes. Ce projet se veut être un atout pour une démarche de construction des déclinaisons territoriales des PEDT à l'échelle des 11 quartiers nantais, mais un atout visant surtout à **affirmer la nécessité d'une prise en compte du caractère Global et Continu de l'éducation des enfants et des adolescents.**

**Il est donc impératif de situer ce projet, dans une approche globale des temps de l'enfant (à la frontière de l'école) et d'identifier dans ce cadre notre significative plus-value éducative par nos pratiques pédagogiques, nos formes d'interventions, nos compétences, notre adaptabilité...**

**Notre visée est claire : l'action éducative dans le temps libre contributive des trajectoires éducatives. Les Projets d'Accompagnement à la Scolarité s'inscrivent donc dans cette volonté de contribuer au développement éducatif local.**

### III. Détours par les cadres de référence :

Pour situer notre action au sein des dynamiques à l'œuvre en matière d'Accompagnement à la Scolarité, il est utile de rappeler de façon synthétique les différentes références qui structurent cette action.

#### a. La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

Signée en 2001 par cinq ministères et par la CNAF, elle s'appuie sur deux références absolues pour l'Accoord.

**Tout d'abord, elle rappelle « le droit fondamental à l'éducation ». Ensuite, elle définit l'accompagnement à la scolarité comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école, appui qu'il ne trouve pas toujours dans son environnement familial ou social ».**

**Elle reconnaît donc que le « temps libre » est un espace d'éducation.**

Ces actions, qui ont lieu en dehors du temps scolaire doivent chercher, en lien avec l'école, à compenser les inégalités imputables au manque d'accompagnement éducatif et d'apports culturels qui pénalisent l'enfant dans ses apprentissages scolaires.

Les objectifs ainsi proposés dans la charte nationale :

- Aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,

Projet Global Accompagnement à la Scolarité. Accoord.

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

### **b. « Bien grandir à Nantes » - le PEDT de la Ville de Nantes :**

La Ville de Nantes partage avec les parents, les associations et les professionnels de l'éducation la préoccupation de la réussite éducative depuis plusieurs années déjà. Fin 2012, elle s'est dotée d'une « Charte nantaise de la réussite éducative », socle du futur Projet Educatif de Territoire. Cette charte réaffirme plusieurs éléments majeurs pour l'Accoord.

**La réussite éducative pour tous est un principe d'égalité. Elle vise l'épanouissement personnel, l'apprentissage de l'autonomie pour garantir une place à chacun dans la société. Elle cherche à donner les clés nécessaires à chaque enfant, à chaque adolescent, pour qu'il construise sa propre trajectoire personnelle.**

Depuis le dernier trimestre 2014, le nouveau Projet Educatif de Territoire « Bien grandir à Nantes » fait suite à cette charte en reconnaissant à tous les acteurs (parents, animateurs, associations, enseignants) la responsabilité de mettre en acte l'éducation partagée.

L'Accoord se reconnaît, en matière d'Accompagnement à la Scolarité, au travers de deux orientations structurantes :

- **La première souhaite favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des enfants et en associant les familles :**
  - *En soutenant les projets qui favorisent le développement personnel de l'enfant et de l'adolescent, en les accompagnants tout au long de leur scolarité pour prévenir les risques de ruptures scolaires, en valorisant les compétences parentales...*
- **La seconde vise à assurer une cohérence et une qualification de l'offre éducative sur tous les temps de la vie de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence :**
  - *En partageant les projets péri et extrascolaires, en favorisant l'ouverture artistique et culturelle, en accompagnant une offre de loisirs adaptés aux enfants et aux besoins des familles...*

La Ville de Nantes s'engage à mettre en place des modalités de collaboration adaptées à la dynamique partenariale au niveau des quartiers. Le Projet Educatif Territorial a donc vocation à être décliné sur les différents quartiers nantais. En septembre 2015 débutera le travail de construction des déclinaisons territoriales du PEDT par quartier.

### **c. Le projet associatif de l'Accoord - une action inscrite dans le projet social de l'équipement**

Le projet associatif de l'Accoord est marqué **par les enjeux de la continuité et des convergences éducatives entre les différentes sphères de vie de l'enfant et du jeune** (milieu scolaire, familles, temps libres), **ainsi que de l'éducation partagée**. L'accompagnement à la scolarité à l'Accoord est une des actions majeures qui doit incarner cette ambition. Pour situer l'accompagnement à la scolarité, l'Accoord considère **qu'il fait partie intégrante du projet social de chaque équipement de quartier**. Il répond d'autant mieux à ces objectifs qu'il peut se nourrir et **s'appuyer sur tous les champs d'interventions d'un équipement** (Accueil de loisirs, Ludothèque, Cyberespace...)

Inscrit dans un projet social défini en lien avec son territoire d'action, l'accompagnement à la scolarité offre aux enfants et aux jeunes des possibilités variées pour les aider à construire leur trajectoire éducative. Par la qualité et la cohérence de ce qu'ils vivent les temps péri et extrascolaires, les enfants et les adolescents acquièrent des connaissances et vivent des expériences qu'ils pourront réutiliser dans le champ scolaire.

Enfin, il est important de souligner qu'à l'Accoord, **l'accompagnement à la scolarité se structure par « l'engagement »** et participe de l'animation de la vie associative et des quartiers.

**Le Projet Associatif de l'Accoord situe donc comme référence pour notre action :**

- La nécessité de nous situer en complémentarité des acteurs de l'éducation que sont les parents et les enseignants.
- La responsabilité d'une action éducative visant un temps libre de qualité dans lequel les apprentissages sont vécus différemment par les enfants et les jeunes.
- La volonté de situer notre action au cœur des Projets Sociaux dans une dynamique de développement local adaptée aux différents contextes.
- La mobilisation de tous et particulièrement des bénévoles dans un souci d'engagement éducatif.

## IV. Visées éducatives et pédagogiques pour l'Accoord :

Les principaux objectifs éducatifs sont :

- De donner du sens aux apprentissages des enfants et des jeunes en les mettant en situation de les utiliser dans un contexte ludique et différent de celui de l'école.
- De développer notre offre en direction des publics qui en ont le plus besoin (identification avec les équipes enseignantes, lien entre cette action et les publics accueillis dans les centres sociaux, couverture de l'ensemble de la Ville de Nantes....).
- De contribuer à la réussite éducative des enfants et à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire.
- De créer des liens permanents et sereins entre les différents responsables de la réussite des enfants, en premier lieu, les parents et les enseignants.

L'accompagnement à la scolarité n'est donc ni du rattrapage ni du soutien scolaire. C'est un espace-temps éducatif spécifique qui s'articule autour de plusieurs visées pédagogiques.

- **Accompagner un enfant, c'est établir avec lui une relation de confiance qui lui permettra de développer ses capacités de réalisation individuelle.** C'est contribuer à le rendre acteur de ses apprentissages, le conduire à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement dans son développement personnel. Pour cela, il faudra notamment l'amener à utiliser les ressources présentes dans son environnement : bibliothèque, centre de documentation etc. L'accompagnement à la scolarité est donc plus exigeant que « l'aide aux devoirs » organisé après la classe, qui vise à ce que les devoirs soient faits lorsque les enfants rentrent chez eux.
- **Pourtant l'accompagnement à la scolarité, participe de l'aide aux devoirs.** A l'Accoord, **ce temps vise non pas à enseigner mais à aider l'enfant ou le jeune à se construire un savoir-faire, des repères en matière d'apprentissage et à maîtriser les outils** qui lui permettront de mener à bien son « activité » d'élève : utiliser son emploi du temps, préparer son cartable, organiser son travail...
- **C'est donc aussi un temps d'expérimentation permettant de mettre en application de façon ludique et variée les apprentissages scolaires.** Il s'agit de mettre en place des activités diverses qui vont permettre aux enfants et aux jeunes de prendre le temps de faire des expériences, conditions nécessaires à leur participation au processus scolaire d'élaboration des savoirs.
- **C'est aussi un « espace-temps » privilégié de rencontre avec d'autres adultes** (bénévoles, animateurs) que dans leur milieu familial ou scolaire, dans un lieu différent de leur établissement scolaire. Il permet aux enfants et aux jeunes un travail entre pairs, facilitant l'entraide, notamment des plus âgés vers les plus jeunes.

## V. Les principes d'actions pour l'Accoord :

### a. Concernant la relation aux acteurs :

Il est nécessaire de préciser l'objet même de l'accompagnement à la scolarité à l'Accoord, d'en identifier les éléments principaux et leurs interactions. Ils se retrouvent dans le triptyque « Accompagnement à la scolarité/Parents/Ecole ou Collège ».

- **En ce qui concerne les parents** : il faut les impliquer, les appuyer et les soutenir dans la gestion de l'après-école. Nous devons situer cette dimension de façon complémentaire avec les projets « familles/parentalité » pilotés au sein de chaque Projet Social.
- **En ce qui concerne l'école ou le collège** : ils sont naturellement des partenaires indispensables. Les échanges avec les enseignants sont primordiaux pour mieux connaître les enfants ou les jeunes qui participent ou devraient participer à l'accompagnement à la scolarité.

L'ensemble de ces relations à structurer doivent, avant tout, rechercher des logiques de convergences éducatives dans l'environnement de l'enfant et du jeune entre l'école ou le collège, sa famille et les structures éducatives de quartier. Elle vise alors aussi à lutter contre le décrochage scolaire.

### b. Concernant le public visé :

Il est pour nous essentiel de pouvoir accompagner efficacement les enfants qui en ont le plus besoin. S'il existe une attente de la part de familles qui inscrivent d'elles-mêmes leurs enfants, il convient de préciser le besoin pour des enfants ou des jeunes que cette action aiderait dans leur parcours scolaire. Pour cela, il nous faut s'appuyer sur des critères tels que la situation d'échec scolaire ou la situation socioéconomique. Le repérage de ces enfants doit pouvoir être clarifié et travaillé en étroite relation avec les équipes enseignantes, comme avec les équipes éducatives des accueils de loisirs :

- la question de la mixité des publics accueillis en accompagnement à la scolarité n'est pas à négliger car elle permet de travailler sur l'entraide entre enfants ou jeunes (par exemple, les grands aident les petits...)
- le cas plus particulier des enfants allophones est ainsi à étudier.

### c. Concernant la pédagogie :

Il est essentiel pour nous de ne pas « refaire l'école après l'école ». Nos pratiques pédagogiques, tout en visant la consolidation des apprentissages, se doivent d'être ludiques, diversifiées et adaptées à la personnalité et la situation de chaque enfant ou adolescent accueilli :

- Il nous faut trouver des organisations pédagogiques qui ne centrent pas toutes les approches dans une prise en compte individuelle. Il peut y avoir d'autres méthodes plus « collectives ».
- Il pourra être nécessaire de différencier l'école du collège dans les approches pédagogiques.



#### **d. Concernant l'encadrement :**

Cette activité, dans notre conception, est avant tout une « activité d'engagement », elle doit donc être très majoritairement encadrée par des bénévoles. :

- Il est donc essentiel de pouvoir repérer, pour en augmenter le nombre, des bénévoles souhaitant donner du temps et de la compétence sur cette activité. Il est essentiel de ne pas se centrer sur une seule catégorie de population, une seule tranche d'âge. Dans notre volonté de développer la « participation des habitants », cette activité semble être un bon vecteur d'intervention.
- Ces encadrants, doivent être « accueillis », et « formés » afin de se situer dans une démarche cohérente d'accompagnement à la scolarité conforme à l'ambition de l'Accoord.

#### **e. Concernant le pilotage local :**

L'Accoord présente la spécificité d'être une structure très professionnalisée, et disposant donc de ressources humaines permanentes susceptibles de soutenir l'action des bénévoles :

- il est donc important que sur chaque équipement où se développe une activité d'accompagnement à la scolarité, soit identifiée un ou une professionnel référent sur le sujet. C'est ce responsable qui effectuera le suivi et la coordination nécessaire au déploiement du projet sur l'équipement concerné.

#### **f. Concernant les outils, les ressources :**

Développer et diversifier des pratiques pédagogiques adaptées nécessite de construire des outils, de mutualiser les outils et ressources des uns et des autres, de porter à connaissance de tous cette richesse. Une plateforme collaborative serait sans doute un remarquable outil d'échange et de capitalisation de l'expérience de chacun. Cet outil crédibiliserait notre intervention, et faciliterait sans doute l'implication de plus nombreux bénévoles.

## VI. Une démarche de progrès :

Plusieurs axes de travail semblent à privilégier. Dans un premier temps, c'est-à-dire **d'ici la fin de l'année 2015** :

- La nécessité de finaliser la **réexpression du projet partagé** en la matière, la nécessité de travailler à son appropriation (par les conseils d'équipement, comme par les professionnels), la nécessité de veiller à sa communication et à son appropriation.
- La nécessité **de partager avec les partenaires sur le sujet : la CAF et la ville de Nantes** en premier lieu. La réexpression du projet doit participer de cela.
- Le renforcement de la **fonction de coordination à l'échelle du siège ainsi que sur les grands quartiers**, et la mise en place d'un **comité de suivi** (2 rencontres par an) chargé de coordonner le suivi des différents projets, devrait participer de cela !
- La nécessité de mobiliser bénévoles et professionnels sur le sujet... une **« journée d'étude thématique » avant la fin de l'année 2015**, devrait pouvoir soutenir cette ambition.
- La nécessité d'engager un **programme adapté de formation continue des bénévoles** intervenants.
- La nécessité de **décrire la « fonction d'appui et de ressources »** en direction des bénévoles.

Dans un second temps, **à partir de septembre 2015** :

- Il conviendra de **mettre en réseau les intervenants**.
- Un travail de **développement et de capitalisation des ressources** sera à structurer.
- Une réflexion sur **la place de l'accompagnement à la scolarité dans le PEDT**, doit être aboutie,
- Enfin, **une démarche de promotion de l'engagement éducatif sera soutenue pour donner élargir la fonction bénévole** intrinsèque de notre action.